

LE RISQUE CMR

C

CANCEROGENE

Substance pouvant provoquer l'apparition d'un cancer ou en augmenter la fréquence.

M

MUTAGENE

Substance pouvant induire des anomalies génétiques.

R

REPROTOXIQUE

Substance pouvant altérer la fertilité de l'homme ou de la femme ou altérer le développement de l'enfant à naître.

Exemples de substances CMR : titanium dioxide (CI77891), pentasodium pentetate, p-aminophénol...

PROJET DE GROSSESSE : ANTICIPER LA PRÉVENTION

En cas de projet de grossesse ou de début de grossesse :

pensez à **informer votre médecin du travail** car des mesures de prévention particulières peuvent être nécessaires, que vous soyez **un homme ou une femme**.

LES ACTIONS DE VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL



Assurer un **suivi médical adapté**



Etudier votre poste de travail



Emettre des propositions **d'aménagement de votre poste**



Animer des **séances collectives de prévention en santé au travail**



Pour vous conseiller

Votre médecin du travail
et son équipe pluridisciplinaire :
assistant, infirmier et préventeur

Pour en savoir plus

• Sites web : astia.fr, inrs.fr

ASTIA

VOTRE PARTENAIRE SANTÉ-TRAVAIL

Siège social : 8/10 rue des 36 Ponts - 31400 Toulouse

Tél. : 05 62 13 15 51



Le risque chimique dans les métiers de la coiffure



ASTIA

VOTRE PARTENAIRE SANTÉ-TRAVAIL

juin 2019

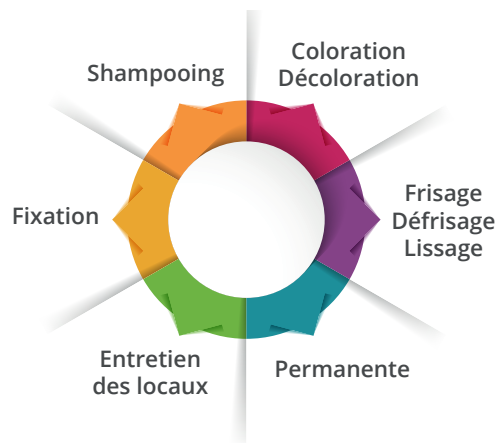
DANS VOTRE SALON

Vous êtes exposé tous les jours à des **agents chimiques dangereux** dont certains peuvent être :

- irritants
- allergisants
- CMR (Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques)

LES PRODUITS CONCERNÉS

Les produits de coiffure sont des **produits cosmétiques**. Ils ne sont **pas soumis à l'obligation d'étiquetage** des produits chimiques malgré leur risque potentiel sur la santé.



LE MATÉRIEL CONCERNÉ

Certains matériels et équipements peuvent provoquer des allergies :

- **Les instruments en nickel** : ciseaux, tondeuses, pinces...
- **Les gants** : en latex, poudrés, réutilisables...

PRÉSERVER VOTRE SANTÉ

LES EFFETS

L'usage pluriquotidien des produits et des instruments de coiffage peut causer des effets immédiats ou progressifs :

- **atteintes cutanées** : sécheresse cutanée, rougeurs, crevasses, fissures, démangeaisons, eczéma...
- **atteintes respiratoires** : rhinite, asthme...
- **atteintes oculaires** : conjonctivite...

Ces maladies, souvent invalidantes, peuvent dans certains cas compromettre le maintien dans la profession.

LES VOIES DE PÉNÉTRATION



Contact cutané :
manipulation de produits



Inhalation :
utilisation de produits en poudre, de produits chauffés, d'aérosols...



Ingestion :
exposition accidentelle (projection), absence de gants, lavage des mains inefficace

IMPORTANT : le contact répété avec l'eau et les produits détruit le film protecteur de la peau, ce qui facilite la pénétration des agents chimiques. Ce processus est accentué par les variations de la température de l'eau.

LES MOYENS DE PRÉVENTION



Pour les mains

Utiliser des gants en nitrile à usage unique lors du contact avec les produits (cosmétiques et d'entretien).

Se laver les mains avec une eau tempérée et un savon neutre et surgras. Ne pas utiliser de shampooing.

Sécher les mains en tamponnant avec un essuie mains à usage unique.

Retirer les bijoux pendant le travail, ils favorisent la macération et la concentration des produits.



Pour les voies respiratoires

Veiller à une aération correcte des locaux.

Privilégier les produits sous forme de gel, de crème et de spray (moins volatils que la poudre et les aérosols).

Utiliser les systèmes d'aspiration, si existants.

Porter un masque adapté (type FFP2/FFP3) lors de l'usage de produits en poudre.

Nettoyer les surfaces de travail à l'humide.



Pour les voies digestives

Se laver les mains avant et après avoir mangé, fumé ou être allé aux toilettes.

Ne pas stocker et/ou prendre les repas ou collations au niveau des zones de travail.